

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ de Villeroy, dûment convoquée et tenue le 6 avril 2020, à 19 h 08, à l'École Centrale située au 378, rue Principale, Villeroy.

20-04-074

Le conseil de la municipalité de Villeroy siège en séance régulière ce 6 avril 2020 par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence :

M. Éric Chartier, maire

M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2

Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5

M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Assiste également à la séance, par vidéoconférence :

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Est absent :

M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Adoptée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MINUTE DE SILENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

20-04-075

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 6 AVRIL 2020 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Minute de silence
 - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 mars 2020
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 mars 2020
 - 3.3. Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
 - **Ministère du Transport** : Confirmation d'une aide financière de 1 853 146 \$ pour des travaux de réfection du 16e Rang Est.
 - **Ministère du Transport** : Confirmation d'une aide financière de 879 375 \$ pour des travaux de réfection du 16e Rang Ouest.
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
 - 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
 - 5.3. Absence du conseiller au siège numéro 1
 - 5.4. Versement d'un REER à l'inspecteur municipal
 - 5.5. Avis de motion – Règlement concernant les animaux
 - 5.6. Avis de motion – Règlement sur le traitement des élus
 - 5.7. Adoption du règlement 20-CM-199 modifiant le règlement 19-CM-194 décrétant le taux de taxes pour l'année 2020
 - 5.8. Remplacement du photocopieur
 - 5.9. Autorisation d'appel d'offres pour la téléphonie IP
 - 5.10. Acceptation de la surprime d'assurance générale de la Municipalité
 - 5.11. Médailles pour chien
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Offre de contrôle de la berce de Caucase
 - 7.2 Engagement d'un géotechnicien pour le projet de remplacement de la conduite sous le CN
 - 7.3 Autorisation d'appel d'offres sur SEAO – Travaux de remplacement de la conduite sous le CN
 - 7.4 Autorisation d'appel d'offres sur SEAO – Travaux de réfection du Rang 16 Ouest
 - 7.5 Autorisation d'appel d'offres sur SEAO – Travaux de réfection du Rang 16 Est
8. HYGIÈNE DU MILIEU
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1 Autorisation et engagement – Programme de subvention culturel
11. SUJETS DIVERS
12. RAPPORT DES ÉLUS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- 11.1 Rapport du maire concernant les mesures prises en lien avec le COVID-19

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-04-076 3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2020 ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2020 tel que présenté.

Adoptée.

20-04-077 3.2 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020 ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020 tel que présenté.

Adoptée.

3.3 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale par intérim présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Ministère du Transport** : Confirmation d'une aide financière de 1 853 146 \$ pour des travaux de réfection du 16e Rang Est.
- **Ministère du Transport** : Confirmation d'une aide financière de 879 375 \$ pour des travaux de réfection du 16e Rang Ouest.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale par intérim dépose à la table du Conseil le rapport des engagements de crédits autorisés par les fonctionnaires.

<u>Dépenses</u>	39 121.87 \$
Rémunération des élus	1 855.84 \$
Rémunération régulière	6 427.09 \$
Factures déjà payées	30 838.94 \$

20-04-078

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des engagements de crédits pour le mois de mars 2020, pour un montant total de 66 061.19\$ tel que présenté.

FACTURES À PAYER 66 061.19 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR MARS 2020 : 105 183.06 \$
Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 39 121.87 \$
Factures à payer : 66 061.19 \$

Je, Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

Adoptée.

20-04-079

5.3 ABSENCE DU CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller au siège numéro 1, M. Patrice Goupil, ne pourra siéger au conseil municipal pour une durée indéterminée en raison d'un motif sérieux et hors de son contrôle et que la période de 90 jours vient à échéance bientôt ;

CONSIDÉRANT QUE M. Goupil ne souhaite pas mettre fin à son mandat d'élu municipal ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil municipal peut décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE DÉCRÉTER que l'absence prolongée de M. Goupil ne mettra pas fin à son mandat puisque son absence ne cause pas préjudice aux citoyens et que celui-ci pourra reprendre son siège de conseiller lorsque cela sera possible pour lui de le faire.

Adoptée.

La conseillère au siège numéro 3, Mme Danielle Vachon, se retire sur ce point.

20-04-080

5.4 VERSEMENT D'UN REER À L'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE parmi les avantages sociaux accordés à l'inspecteur municipal, il avait été convenu que si l'inspecteur cotisait à un REER, la Municipalité verserait également un montant ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a fourni une preuve de sa cotisation ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le versement du montant budgété en REER à l'inspecteur municipal.

Adoptée.

La conseillère au siège numéro 3, Mme Danielle Vachon, réintègre l'assemblée.

5.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

Le conseiller Maxime Bédard donne un avis de motion pour le projet de règlement modifiant le règlement 11-CM-139 concernant les animaux. Le règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil municipal.

5.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Le conseiller Yvan Paquet donne un avis de motion pour le projet de règlement modifiant le règlement 19-CM-189 concernant le traitement des élus. Le règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil municipal.

20-04-081 5.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-CM-199 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-CM-194 DÉCÉRTANT LE TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Villeroy souhaite apporter une modification aux taux d'intérêt des taxes municipales de 2020 pour la période de crise en lien avec le COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dument donné le 23 mars 2020 ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QU'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Les taux d'intérêts et de pénalité, tel que stipulé dans l'article 5 du règlement 19-CM-194 sont suspendus et sont fixés à « 0% » jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par décret n° 177-2020 du 13 mars 2020.

Article 2

En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue par l'article 1 du présent règlement est renouvelée pour une période équivalente.

Article 3

Le présent règlement a effet depuis le 13 mars 2020 et entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

20-04-082 5.8 REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au remplacement de son photocopieur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois soumissions, soit une soumission de l'entreprise « BuroPro Citation » au montant de 133.00 \$ par mois pour la location de l'appareil, de 0.008 \$ par copie noir et 0.065 \$ par copie couleur plus taxes si applicables, une soumission de l'entreprise « Groupe CT » au montant de 169.00 \$ par mois pour la location de l'appareil, de 0.009 \$ par copie noir et 0.076 \$ par copie couleur plus taxes si applicables ainsi qu'une soumission de l'entreprise « Megaburo » au montant de 133.00 \$ par mois pour la location de l'appareil, de 0.008 \$ par copie noir et 0.065 \$ par copie couleur plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise « Megaburo » répond davantage au besoin de la Municipalité et que nous avons déjà un contrat d'entretien avec eux ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise « Megaburo » au montant de 133.00 \$ par mois pour la location de l'appareil, de 0.008 \$ par copie noir et 0.065 \$ par copie couleur plus taxes si applicables pour le remplacement du photocopieur.

Adoptée.

20-04-083 5.9 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA TÉLÉPHONIE IP

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy fait partie du regroupement intermunicipal de la MRC de L'Érable dans le cadre d'un contrat en téléphonie IP hébergée qui s'est terminé le 29 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 19-12-250 adoptée le 2 décembre 2019 autorisait la municipalité de Villeroy à demeurer dans le regroupement intermunicipal en vue du prochain contrat en téléphonie IP hébergée et délégait à la MRC de l'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public et à l'octroi du contrat en téléphonie IP hébergée pour une durée de trois ans avec option de renouvellement pour deux années supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un consultant externe ont été retenus par la MRC de L'Érable afin de réaliser le devis technique relié au contrat de téléphonie IP hébergée ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des coûts par ledit consultant démontre qu'en plus de l'obtention de liens SIP, il est plus avantageux d'acquérir un système de téléphonie, le tout pour une durée de trois ans avec option de renouvellement pour trois années supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible de procéder par un seul appel d'offres pour le système de téléphonie et pour les liens SIP ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le système de téléphonie et par appel d'offres sur invitation pour les liens SIP ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ABROGER la résolution no. 19-12-250 adoptée par le conseil de la municipalité de Villeroy le 2 décembre 2019 ;

D'AUTORISER la municipalité de Villeroy à demeurer dans le regroupement intermunicipal de service de téléphonie IP ;

DE DÉLÉGUER à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder par appel d'offres public pour le système de téléphonie et par appel d'offres sur invitation pour les liens SIP et à l'octroi du contrat pour le système de téléphonie et du contrat pour les liens SIP ;

QUE la durée des contrats à intervenir avec les soumissionnaires retenus soient de trois ans avec option de renouvellement pour trois années supplémentaires.

Adoptée.

20-04-084 5.10 ACCEPTATION DE LA SURPRIME D'ASSURANCE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entreprendra des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc dans l'emprise du C.N. ;

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer aux exigences du C.N., la Municipalité doit augmenter sa couverture en assurance responsabilité civile jusqu'à un montant de 10 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie PMA Assurances Inc. qui couvre actuellement la Municipalité est en mesure d'offrir cette clause, mais que cela engendre une surprime de 1 760.00 \$, plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la surprime de 1 760.00 \$ plus taxes si applicables pour augmenter la couverture en assurance responsabilité civile pour se conformer aux exigences du CN.

Adoptée.

20-04-085 5.11 MÉDAILLES POUR CHIEN

CONSIDÉRANT QU'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, la Municipalité doit procéder à la mise en place d'un registre d'enregistrement des chiens présents sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de ce registre d'enregistrement engendra l'émission de médailles permettant d'identifier les chiens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions afin de se procurer des médailles pour chien, soit une soumission de l'entreprise « Imprimerie Fillion » au montant de 399.00 \$ plus taxes si applicables pour un lot de 100 médailles, et une soumission de l'entreprise « Graphitek » au montant de 595.00 \$ plus taxes si applicables pour un lot de 100 médailles;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « Imprimerie Fillion » répond davantage aux besoins de la Municipalité ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Imprimerie Fillion » au montant de 399.00 \$ plus taxes si applicables pour un lot de 100 médailles pour chien.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

20-04-086 7.1 OFFRE DE CONTRÔLE DE LA BERCE DE CAUCASE

CONSIDÉRANT QU'il y a présence de la berce de Caucase sur le territoire de la municipalité et que cette plante doit être retirée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de la part de l'entreprise « Groupe Ferti » au taux horaire de 177.00 \$ plus taxes si applicables pour le contrôle de cette plante ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait déjà un plan de traitement entrepris avec cette compagnie depuis deux ans ;

Sur proposition de Maxime Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de l'entreprise « Groupe Ferti » au taux horaire de 177.00 \$ plus taxes si applicables pour le contrôle de la berce de Caucase.

Adoptée.

20-04-087 7.2 ENGAGEMENT D'UN GÉOTECHNICIEN POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE SOUS LE CN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera à des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée du CN ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux représentent un risque pour la sécurité des opérations ferroviaires et que le CN exige donc à la Municipalité de retenir les services d'un géotechnicien pour effectuer la surveillance des travaux ainsi que la révision des plans et devis ;

CONSIDÉRANT QUE c'est le CN qui procède au recrutement d'un géotechnicien qui sera aux frais de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le CN a procédé à une demande d'estimation et que seule la compagnie Englobe Corp. a répondu à la demande ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR l'estimation proposée, s'élevant à un montant de 28 000,00 \$ plus taxes si applicables pour la surveillance géotechnique du projet de remplacement de conduite d'aqueduc sous la voie ferrée du CN.

Adoptée.

20-04-088 7.3 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR SEAO – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE SOUS LE CN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée du CN ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux, la municipalité souhaite aller en appel d'offres public sur la plate-forme SEAO ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, a déposé les documents pour l'appel d'offres public sur la plate-forme SEAO pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sous la voie ferrée du CN.

Adoptée.

20-04-089 7.4 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR SEAO – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 16 OUEST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection de la chaussée ainsi que des travaux de pavage dans le Rang 16 Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux, la municipalité souhaite aller en appel d'offres public sur la plate-forme SEAO ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, a déposé les documents pour l'appel d'offres public sur la plate-forme SEAO pour les travaux de réfection de la chaussée ainsi que des travaux de pavage dans le Rang 16 Ouest.

Adoptée.

20-04-090 7.5 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR SEAO – TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 16 EST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser des travaux de réfection de la chaussée ainsi que des travaux de pavage dans le Rang 16 Est ;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux, la municipalité souhaite aller en appel d'offres public sur la plate-forme SEAO ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, a déposé les documents pour l'appel d'offres public sur la plate-forme SEAO pour les travaux de réfection de la chaussée ainsi que des travaux de pavage dans le Rang 16 Est.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

20-04-091 10.1 AUTORISATION ET ENGAGEMENT – PROGRAMME DE SUBVENTION CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer un projet dans un programme d'aide financière qui lui permettrait de venir soutenir les activités organisées par le comité culturel pour les années 2021, 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer dans ce programme, la Municipalité doit s'engager à attribuer un budget à ce projet ;

Sur proposition de Mélanie Faucher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à déposer un projet dans le programme de subvention culturelle et de signer tous les documents requis pour et au nom de la Municipalité ;

D'ENGAGER un montant de 4 000.00 \$ par année, pour une période de trois ans soit 2021, 2022 et 2023 pour soutenir les activités organisées par le comité culturel et assurer la participation de la Municipalité dans ce projet.

Adoptée.

11. SUJETS DIVERS

20-04-092 11.1 RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES MESURES PRISES EN LIEN AVEC LE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'émission de ces décrets, le maire a autorisé la mise en place des mesures suivantes afin d'assurer la sécurité des employés municipaux ainsi que de la population :

- Accès interdit pour la population aux édifices municipaux (incluant le bureau municipal) ;
- Autorisation à la directrice générale par intérim de faire du télétravail ;
- Transfert des appels du bureau municipal sur le cellulaire de la directrice générale par intérim lors du télétravail.

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER la mise en place des différentes mesures préventives pour assurer la sécurité de la population ainsi que des employés municipaux.

Adoptée.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable
- Comité du Parc régional de la Grande Coulée
- Comité de gestion de la forêt publique
- Comité d'ingénierie
- Fondation de l'Hôtel Dieu d'Arthabaska

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Danielle Vachon, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Service de garde
- Conseil d'établissement Vivalo

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille Inc.
- Culture

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège 5

- Matières résiduelles et recyclables
- Comité d'embellissement
- GROBEC

M. Maxime Bédard, conseiller siège 6

- Partenaires 12-18
- Plan mesure d'urgence
- Communications

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme la séance est tenue à huis clos, les citoyens ont été invités à poser leur question par téléphone ou par courriel avant la séance. Aucune question n'a été posée.

20-04-093

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 20 h 02.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim